

Syndicat des Copropriétaires

LOS AMIGOS II

417 Avenue du Palais de la Mer - 30240 LE GRAU DU ROI
N° Immatriculation au Registre National : AA1-419-944

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PROCES-VERBAL

Le samedi 9 juillet 2022 à 9 heures 30, et sur convocation régulièrement notifiée par le syndic, les copropriétaires de la résidence LOS AMIGOS II se sont réunis en Assemblée Générale annuelle dans une salle de réunion du Salle de réunion LE PONANT - Face Capitainerie de Port Camargue Avenue du Centurion - 30240 LE GRAU DU ROI.

Le syndic a mis à la disposition du Président du conseil syndical les pouvoirs reçus à son bureau comme indiqué dans la convocation et pour distribution dans la conformité de l'article 22 de la Loi 65-557 du 10 juillet 1965.

La feuille de présence permet de constater que 103 copropriétaires sur 322 sont présents ou représentés totalisant 3 479 tantièmes sur 10 000èmes des charges communes générales.

Les copropriétaires absents sont : ABD'ALLAH Usman (36), Mr ou Mme ABIZANDA Raymond (80), Mr ou Mme AGNIEL Claude (6), Mme AGRET Hélène (28), Mme ALEXANDRE Gisèle (52), Mr ALTIER Roland (42), ASSO AMICALE SAPEURS POMPIERS (1), Mr & Mme ANTOINE Fabien (33), Mr ou Mme ARNAUD Jean-Paul (1), Mme ARNAUD Marcelle (34), Mr ARNISSOLLE Serge (28), Mme ASENSIO Hélène (53), Mr BADOU Nicolas (6), BAGNOL Marcel (88), Mme BAILLIE Bernadette (1), Mme BALJOU Ginette (34), Mr BARBERA Cédric (30), Mme BARBIER Eugénie (30), Mr ou Mme BARLAGUET Jean-Louis (40), Mr ou Mme BARRAL Serge (27), Mr ou Mme BARTHA Jean-Jacques (1), Mr ou Mme BASTIDE Fabien & Gladys (32), Mr BATTIN Eric (27), Mr ou Mme BEAL Pierre (1), Mr BEAUDOING Patrick ou Mme MUNOZ Geneviève (27), Mme BEGON Colette (45), Mme BELIN Florence (35), Mr BENKEMOUN Philippe (50), Mr ou Mme BENOIT (48), Mr ou Mme BERARD Jacques (44), Mr ou Mme BERCHOUD Jean Christophe (33), Mr ou Mme BERSON Dominique (27), Mr ou Mme BERTRAND José (34), Mr BIGAS Gilbert (72), Mr ou Mme BIOUS Nordine (59), Mme BITTAN Esther (1), Mr ou Mme BLACHON Jean (33), SCI BMP (29), Mrs BOISSON Nicolas ou David (1), Mr ou Mme BONICI Marius (28), Mr ou Mme BONNARD Jean-François (32), Mr ou Mme BORD Roland (32), Mr BOUDIN Guy (55), Mme BOULANGER Joséphine (32), Mme BRANDICOURT Marie-Madeleine (28), Mr ou Mme BRAVI Alain (43), Mr ou Mme BRUNA Bernard (1), Mr ou Mme BRUYER Bernard (32), Mmes BUCLET Claire ou Monique (44), Mr BUIS Alain ou Mme DELEUZE Laure (28), Mme CALISE Chantal (27), Mr ou Mme CALVES David & Sandra (49), Mme CANDILLE DURON-PFISTER Chantal (28), Mme CANONGE Marie-Françoise (6), Mr ou Mme CAPARROS Antoine (27), Mme CARABASSE Geneviève (1), Mme CARGNELUTTI Astrid (33), Mr ou Mme CARLE Jean-Pierre (41), Mme CARPENTIER Sandrine (28), Mr ou Mme CARQUEVILLE Lionel (54), Mme CARRIER Agnès (32), Mr ou Mme CASTANET Claude (1), Mlle CAVILLON Delphine (27), Mr ou Mme CHARMAILLAC Marc (41), Mme CHASTAGNAC Colette (32), Mme CHIKH Samira (1), Mr ou Mme COLLETTE Daniel (5), Mme COMBEMALE Régine (39), Mr ou Mme CONVERS André (27), Mr ou Mme COUVAL Bernard (105), Mlle CROUZET Brigitte (38), Mr DALLE LUCHE Vincent (47), M. DELEAGE Gilles (39), Mr ou Mme DIAZ Jean (44), Mr DION Maurice (43), Mr ou Mme DJEROUNI Mohamed (37), Mr ou Mme DOINET Hervé (33), Mme DUMAS Corinne (33), Mr ou Mme DUMOND Jean-Paul (29), Mr ou Mme DUMONT François (5), ASSO ENTRAIDE PTT ARDECHE (60), Mr ou Mme FABRI Anthony et Cécilia (41), Mr FALCONNIER André (28), Mr ou Mme FALGERE Marc (33), Mr ou Mme FAVI Jean-Claude et Christiane (1), Mr ou Mme FILLET Denis (1), Mr ou Mme FODERE Marc (32), Mme FORTES Muriel (56), Mr & Mme FORTES Roger (46), Mr ou Mme FUMAT Gérard (48), Mr ou Mme GABINEL Pierre (6), Mme GASQUET Charlotte (1), Mr ou Mme GASTE Jean-Claude (6), Mr ou Mme GAUTHIER Georges (43), Mr GENET René (51), Mr ou Mme GIES Georges (6), Mr GOMEZ Joseph (28), Mme GONTARD Corinne (42), Mme GONTERO Catherine (27), Mr ou Mme GRAVELLE JEROME & MARIELLE (47), M. GUILLON Olivier (6), Mr ou Mme GUITARD Claude (28), Mr HAREL Alexandre (33), Mme HURION Jeannine (32), Mr ou Mme ICARD Guy (53), Mme INEBRIA Andrée (32), Mr JAUSSELME Bernard (28), Mr ou Mme JEANNEAU Guy (34), Mme JEREZ Dominga (27), Mr ou Mme KHERUDJIAN Georges (32), Mr ou Mme KRAWCZYNSKI Philippe (51), Mr ou Mme KRIER -

CAPRONI Serge ou Nadia (36), Mr ou Mme KUNTZMANN Michel (48), Mme LAGO Michelle (52), Mr ou Mme LARDET Bernard (34), SCI LAUSATI (32), Mme LEFEBVRE Anne-Marie (7), Mr ou Mme LEGRAND Bruno (27), Mr ou Mme LELONG Didier (32), Mme LEMAIRE Marlène (32), Mme LETEVE Caroline (28), Mr ou Mme LONGIN Jean-Michel (33), M. LYDIER Daniel (33), Mme MAISONOBE Gisèle (47), Mr MANCINI Grégory (32), M. MANZANO Pierre (32), Mme MAQUIN Lilliane (34), Mr ou Mme MARCARIAN Marc (32), Mr ou Mme MARCHAND Jacques (49), Mr ou Mme MARROT Jean François (33), Mme MARTIN Caroline (32), Mme MARTINET RIQUOIR Isabelle (1), Mr ou Mme MARTINOD Roland (44), Mme MASCIAVE Giovanna (6), Mr ou Mme MATERNE Marcel (28), Mr ou Mme MATHIS Jean (53), Mme MAURIN Michèle (52), Mr ou Mme MAYAUD Jean-René (32), Mr ou Mme MERMET Richard (35), Mme MEZGHENNA Dalila (44), Mr ou Mme MIRANDA Bernard (56), Mr & Mme MOCHNAC Jaroslav (33), Mr ou Mme MOIREAU PHILIPPE ET CAROLE (32), Mr ou Mme MONCELET Alain (6), Mr ou Mme MONDON Louis (6), Mr ou Mme MONNE Fernand (33), Mr ou Mme MONTEIRO Michel OU Muriel (33), Mr ou Mme MOUNIER René (1), Mr ou Mme NAVARRO Juan (33), SCI NINOU/Mme CERQUA (47), Mr ou Mme NOCENTI Jacques (35), Mr ORSUCCI Claude (32), Mr ou Mme PALOC Robert (5), SCI PANGON (28), Mr ou Mme PAQUIN Michel (29), Indivision PAULET (34), Mme PAUTHIER Fabienne (7), Mr ou Mme PERCEAU CHRISTIAN DENIZOT MARTINE (7), Mr ou Mme PERCEVAL Guy (13), Mr ou Mme PERRICHE Thierry (32), Mr ou Mme PETIT Gérard (28), Mr ou Mme PIGNOL OU SAYAGH (27), Mrs PIN Robert ou Pascal (33), Mr ou Mme PINA Joseph (33), Mr PINTI Patrick (43), Mme PIPART Myriam (33), Mme PIQ Monique (1), Mme PLANE Lucienne (28), Mr PORTE Charles (28), Mr PRIEZ Joël (48), Indivision QUEYRANNE Alain (28), Mr REINAUDI Renaud Chez Mme et Mr REINAUDIVVVVV (1), Mr RIBAL Sébastien (28), Melle RIEU Laure (28), Mme RIGAL Mireille (27), Mme RIVIERE Marie-France (27), Mr ROLLAND Jean-Claude (27), Mr ou Mme ROMARY Alain (48), M. ROQUES Yvon (1), Mr ou Mme ROSSET Myriam (1), Mme ROSSIGNOL (7), Mr ou Mme ROUVIERE Alain (52), Mr ou Mme RUIZ André (27), Mr RUSCASSIER Gilles (32), Mr ou Mme SABATIER Didier (51), Mme SANCHEZ LOPEZ Ramona (29), Mr ou Mme SCHIPFER André (32), Mr SCOTTO DI PERROTOLO Guillaume (29), Mme SEBBAH Myriam (33), Mme SEGURA Martine (32), Mr SIMONET Denis (29), Mr SLEZARSKI Alexandre (28), Mr ou Mme SLEZARSKI Jean (45), Mme SOULIER Josette (1), Mr ou Mme SPACAGNA Pierre (7), Mr ou Mme STEFANINI (54), Mme SUCHET Michèle (6), Mr ou Mme SUREL Roland (33), Mr ou Mme SZTANGIERSKI Eric ou COMBIER Nathalie (32), Mr ou Mme TALLARON Didier (35), Mme TAPIN Nicole (27), Mr ou Mme TESTON VIGNE Alain (5), Mr & Mme THACH Khen (28), Mr ou Mme THERACHE Gilbert (32), Mr ou Mme THOUMAZET Dominique (1), Mr ou Mme TORGUE (28), Mr ou Mme TOUAT Mali (28), Mlle TOUYERAS Hélène (6), Mr ou Mme TRENTIN Roméo (32), Mlle, Mr TRINCAL Elodie ou Jean Pierre (6), Mr ou Mme TRINCAL Jean Pierre (42), Mr ou Mme TURLAN Jean Claude (32), Mr VAILLEN Christian (27), Mr ou Mme VALLIN Jacky (2), Mr VENTUJOL René (6), Mr ou Mme VERHASSELT (33), Mme VIALLA Michelle (29), Mr VILLAESPESA Michel (6), Mr ou Mme VOCANSON Jean-François (42)

Les copropriétaires représentés par leurs mandataires sont : Mme ALBERTIER RENAUX Nadine (1) représenté par Mr ou Mme BLANQUET Laurent, Mme ANDRE Jocelyne (28) représenté par Mr ou Mme BLANQUET Laurent, Mr ou Mme BEAURIN Fernand (36) représenté par Mr ou Mme BLANQUET Laurent, Mr ou Mme BENEZET Jean-Charles (27) représenté par Mr ou Mme BLANQUET Laurent, Mr ou Mme BERNA Guy (42) représenté par Mr ou Mme DESCOMBES Claude, Mr ou Mme BIHL Gérard (33) représenté par Mr ou Mme DESCOMBES Claude, Mme BLANCHET Erragraguia (33) représenté par Mr ou Mme DESCOMBES Claude, Mr ou Mme BLOCKELET Dominique (52) représenté par Mr ou Mme DESCOMBES Claude, Mr & Mme BOUDEWEEL Christophe (5) représenté par Mr BROTTES Michel, Mme BOURDON Monique (40) représenté par M. VALADOU, Mme CHAUVET Hélène (32) représenté par Mr ou Mme DESCOMBES Claude, Mr & Mme CONDAMIN Walter et SAUNIER Chrystel (57) représenté par Mr ou Mme DESCOMBES Claude, Mme FOUGEROUSE Sylvie (32) représenté par Mr ou Mme CABOIS Patrice, Mr GRANJON Jérôme (29) représenté par Mr BROTTES Michel, Mr GROS Jean-Claude (39) représenté par Mr BROTTES Michel, Mme LAVERGNE Marguerite (34) représenté par M. VALADOU, Mr ou Mme MALDEREZ JEAN (6) représenté par Mr ou Mme BLANQUET Laurent, Indivision MICHEL DANIEL FERNAND (48) représenté par Mme LAUGIER Chantal, Mme OLLIVIER Marie-Hélène (32) représenté par Mr ou Mme BLANQUET Laurent, Mr ou Mme PERRIER Robert (27) représenté par Mr ou Mme DESCOMBES Claude, Mr & Mme PORTIGLIATTI David (28) représenté par Mme MARTEL, Mr ou Mme POYETON René (47) représenté par Mr ou Mme DESCOMBES Claude, Mr ou Mme RIEU Claude (34) représenté par Mr BROTTES Michel, Mr ou Mme ROURE Albert (38) représenté par Mr ou Mme DESCOMBES Claude, Mme RUIZ Odile (32) représenté par Mr ou Mme DESCOMBES Claude, M. SIMON Edouard (32) représenté par Mme LAUGIER Chantal, Mr ou Mme SOUCHE Michel (51) représenté par Mr ou Mme DESCOMBES Claude, Mr ou Mme THIBAUT Roland (6) représenté par Mme LAUGIER Chantal, Mr VELEZ Pierre (32) représenté par Mme TAGGUEB

Les copropriétaires présents sont : Mr ou Mme BEGUE Camille (46), Mr ou Mme BLANQUET Laurent (38), Mr BROTTE Michel (28), Mr ou Mme CABOIS Patrice (34), Mr ou Mme DESCOMBES Claude (58), Mr ou Mme DUMEZ Daniel (45), Mr ou Mme DURAND Yvon et Françoise (59), Mr ou Mme FENDER Jean-François (53), Mr FERRAUD Aimé (42), Mme GELIBERT Nicole (33), Mr GRANJON Olivier (33), Mr ou Mme HODOUL Claude (36), Mr ou Mme JOUVENCEAU Alain (27), Mr ou Mme LABRE Denis (29), Mme LAUGIER Chantal (47), Mr ou Mme LEOTIER Gérard (27), Mr ou Mme LEPAGE Thierry (28), Mme LUDI Nicole (57), Mr ou Mme MALARTE Jean-Claude (30), Mme MARIANI Nicole (33), Mr ou Mme MURAT Jean-Pierre (42), Mr OZIOL Gérard ou Mme MONTAL Michelle (54), Mr ou Mme RUNEL Rémy (43), Mr ou Mme VERNAY Raymond (41)

Les copropriétaires votant par correspondance sont : M. ALBINET Didier (28), Mme ALLAGNON Pascale (32), Mlle ARNAUD Régine (43), Mr ou Mme BALSOLLIER Yves et Jacqueline (6), Mr ou Mme BAYARD René (44), Mme BERGERON Nadine (34), Mme BOISSELOT Annie (34), Mme BOUTONNET (34), Mme CARMONA Hélène (32), Mr CARRIER Patrick (33), Mr CHARRE Patrick (47), M. CHARVET Marc (29), Mr ou Mme CHARY Antoine (33), Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mr ou Mme CHAVY Jean-Claude (32), Mr ou Mme CORDEAU Désiré et Nathalie (53), Mme COSTE Marie Pierre (28), Mr ou Mme D'AMORE Tibério (1), Mme DELATTRE Sylvie (1), Mr ou Mme DESSERTINE Nicolas - CHASSIGNOLLE Nathalie (32), Mme DUVAL Alexandra (29), Mr ou Mme ETIENNE Maurice ou Pierrette (50), Mr ou Mme FABRE Alain et Michelle (30), Mr ou Mme FERNANDEZ Joseph (48), Mme FLOUTIER Fabienne (33), Mr ou Mme GABET Alain (47), Mr ou Mme GENAUD Bernard (33), Mr ou Mme GENOUX Antoine (6), Mr ou Mme GIRAUD Michel et Séverine (29), Mr ou Mme GUIDUCCI Kevin (29), Mr ou Mme LACROIX Jean Yves (27), Mr ou Mme LAINE Jacques ou BELTRANDO Jennyfer (32), Mme LLORET Claudine (47), Mme LOCHIS Virginie (30), Mme MARGUERITTE Danielle (33), M. MERLE Michel (27), Mme MILLOT Madeleine (33), Mr ou Mme MONTERYMARD Joseph (1), Mlle PASSALACQUA Colette (32), Mme PECORARO Régine (58), Mr ou Mme PETIT Alain ou Claudine (28), M. PICCOLI Fabrice (36), Mr PROSPERI Lionel (30), Mr RECH Jacques (33), Mr ou Mme RIVA Robert (30), Mr ou Mme SEILER Alain (39), Mr ou Mme VAGNEUX Paul (28), Mr ou Mme VANCEUNEBROCK / RIGOT (29), Mrs VERIEN-CHANAS (31), Mr ou Mme VEROT Bernard (41)

Résolution N°1 : Désignation du Président de séance (article 24)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, décide de désigner M. DESCOMBES aux fonctions de président de séance.

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 3 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 58 / 3 479 tantièmes.

Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mr ou Mme D'AMORE Tibério (1), Mr ou Mme VANCEUNEBROCK / RIGOT (29)

Vote POUR : l'unanimité soit 99 / 99 copropriétaires représentant 3 368 / 3 368 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 1 / 99 copropriétaires représentant 53 / 3 368 tantièmes.

Mr ou Mme CORDEAU Désiré et Nathalie (53)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°2 : Désignation du ou des Scrutateurs (article 24)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

Résolution N°2.1: Scrutateur 1 (article 24)

L'assemblée générale, à sa libre convenance en l'absence de dispositions prévues au règlement de copropriété, désigne M. BROTTE aux fonctions de scrutateur.

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 3 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 58 / 3 479 tantièmes.

Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mr ou Mme D'AMORE Tibério (1), Mr ou Mme VANCEUNEBROCK / RIGOT (29)

Vote POUR : l'unanimité soit 99 / 99 copropriétaires représentant 3 368 / 3 368 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 1 / 99 copropriétaires représentant 53 / 3 368 tantièmes.

Mr ou Mme CORDEAU Désiré et Nathalie (53)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°2.2: Scrutateur 2 (article 24)

L'assemblée générale, à sa libre convenance en l'absence de dispositions prévues au règlement de copropriété, désigne M. MALARTE aux fonctions de scrutateur.

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 3 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 58 / 3 479 tantièmes.

Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mr ou Mme D'AMORE Tibério (1), Mr ou Mme VANCEUNEBROCK / RIGOT (29)

Vote POUR : l'unanimité soit 99 / 99 copropriétaires représentant 3 368 / 3 368 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 1 / 99 copropriétaires représentant 53 / 3 368 tantièmes.

Mr ou Mme CORDEAU Désiré et Nathalie (53)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°3 : Désignation du Secrétaire de séance (article 24)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de désigner le syndic, **A3G IMMOBILIER**, aux fonctions de secrétaire de séance.

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 3 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 58 / 3 479 tantièmes.

Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mr ou Mme D'AMORE Tibério (1), Mr ou Mme VANCEUNEBROCK / RIGOT (29)

Vote POUR : l'unanimité soit 100 / 100 copropriétaires représentant 3 421 / 3 421 tantièmes

Vote DEFAILLANT : Néant

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°4 : Rapport du Conseil Syndical sur l'exécution de sa mission (Sans vote)

L'assemblée générale reconnaît que le ou les comptes rendus qui ont été adressés pendant l'exercice et/ou qui sont joints en annexe étant portés à la connaissance de tous les copropriétaires, valent rapport d'activité du conseil syndical et **donne acte de son activité tout au long de l'exercice qui vient de se clôturer**.

Résolution N°5 : Approbation des comptes du 1er mai 2021 au 30 avril 2022 (article 24)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

Après examen des pièces jointes, à la lumière des commentaires du syndic sur les comptes de l'exercice et après avoir entendu les explications des vérificateurs aux comptes représenté par le Cabinet MADAR (expert-comptable), **l'assemblée générale décide d'approuver les comptes de l'exercice du 1er mai 2021 au 30 avril 2022, sans réserve, en leur forme et répartition pour un montant total de 113.838,39 euros TTC conformément au grand total du compte général de gestion et décomposé comme suit :**

- **Charges de Gestion courante pour 108.192,33 euros TTC** (Dont excédent sur compte de gestion courante de 2.239,34.euros)

- **Charges Exceptionnelles et/ou sur travaux visés par l'article 14.2 (Travaux) pour 5.646,06 euros TTC**

- **Soit après affectation des excédents ou insuffisances dans les comptes de l'exercice, une somme à répartir au 30 avril 2022 (avec effet le 09 juillet 2022 après l'approbation des comptes) de 105.832,93 euros TTC (conforme à l'état des dépenses récapitulatif).**

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 4 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 138 / 3 479 tantièmes.

Mr CHARRE Patrick (47), Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mme LOCHIS Virginie (30), Mme MARGUERITTE Danielle (33)

Vote POUR : l'unanimité soit 99 / 99 copropriétaires représentant 3 341 / 3 341 tantièmes

Vote DEFAILLANT : Néant

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°6 : Point sur le fonds travaux (LOI ALUR) (article 24)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du commentaire du syndic rappelant les termes de l'article 14-2 de la Loi 65-557 du 10 juillet 1965, **décide de porter à 35% du montant du budget annuel le fonds pour travaux futurs (Loi ALUR) soit 38.583,00 Euros à compter du 1^{er} janvier 2023** par transfert de 6.162,00 € du compte existant 103 avances travaux sur le compte 105 Fonds ALUR.

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 2 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 58 / 3 479 tantièmes.

Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mme LOCHIS Virginie (30)

Vote POUR : l'unanimité soit 101 / 101 copropriétaires représentant 3 421 / 3 421 tantièmes

Vote DEFAILLANT : Néant

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°7 : Ajustement éventuel du budget de l'exercice du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 (article 24)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

L'assemblée générale, après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation, avoir noté les commentaires du syndic dans la convocation, **ratifie le budget de l'exercice du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 à la somme de 110.235,00 euros TTC** et autorise le syndic à procéder sur cette base à des appels de fonds trimestriels proportionnellement au budget voté le premier jour de chaque trimestre de l'exercice avec régularisation des modifications adoptées lors du prochain appel de fonds.

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 4 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 140 / 3 479 tantièmes.

Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mr ou Mme CORDEAU Désiré et Nathalie (53), Mme LOCHIS Virginie (30), Mr ou Mme VANCEUNEBROCK / RIGOT (29)

Vote POUR : l'unanimité soit 98 / 98 copropriétaires représentant 3 296 / 3 296 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 1 / 98 copropriétaires représentant 43 / 3 296 tantièmes.

Mlle ARNAUD Régine (43)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°8 : Approbation du budget de l'exercice du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 (article 24)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

L'assemblée générale, après délibération, **arrête le budget prévisionnel de l'exercice du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 à la somme de 112.440,00 euros TTC** qui sera éventuellement ajusté à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 pour tenir compte des charges enregistrées.

L'assemblée générale autorise le syndic à procéder sur cette base à des appels de fonds trimestriels proportionnellement au budget voté le premier jour de chaque trimestre de l'exercice.

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 7 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 269 / 3 479 tantièmes.

Mlle ARNAUD Régine (43), Mr CHARRE Patrick (47), Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mr ou Mme CORDEAU Désiré et Nathalie (53), Mme LOCHIS Virginie (30), Mr ou Mme SEILER Alain (39), Mr ou Mme VANCEUNEBROCK / RIGOT (29)

Vote POUR : l'unanimité soit 96 / 96 copropriétaires représentant 3 210 / 3 210 tantièmes

Vote DEFAILLANT : Néant

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°9 : Travaux de remise en peinture de la barrière en bois située sur le muret du parking supérieur.

Demande du conseil syndical. (article 24)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

Résolution N°9.1: Vote sur les travaux (article 24)

L'assemblée générale, après avoir noté l'évolution de ce projet et de cette étude dans les comptes rendus du conseil syndical, avoir pris connaissance de l'avis de toute personne souhaitant intervenir sur le sujet, **décide d'effectuer les travaux de remise en peinture de la barrière en bois située sur le muret du parking supérieur.**

Vote CONTRE : 4 / 100 copropriétaires représentant 135 / 3 394 tantièmes Mlle ARNAUD Régine (43), Mr ou Mme GENAUD Bernard (33), Mr ou Mme GUIDUCCI Kevin (29), Mme LOCHIS Virginie (30)

Vote ABSTENTION : 1 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 28 / 3 479 tantièmes.
Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28)

Vote POUR : 96 / 100 copropriétaires représentant 3 259 / 3 394 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 2 / 100 copropriétaires représentant 57 / 3 394 tantièmes.

Mr ou Mme VAGNEUX Paul (28), Mr ou Mme VANCEUNEBROCK / RIGOT (29)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°9.2: Vote sur le choix de l'entreprise (article 24)

1. BRIC OLYMPE

L'assemblée générale décide de confier l'exécution des travaux à la société BRIC OLYMPE pour un montant de 2.892,00 € TTC.

Vote CONTRE : 10 / 93 copropriétaires représentant 306 / 3 127 tantièmes Mme BOURDON Monique (40), Mr ou Mme CHARY Antoine (33), Mme DELATTRE Sylvie (1), Mr ou Mme GENAUD Bernard (33), Mr ou Mme LABRE Denis (29), Mme LAVERGNE Marguerite (34), Mme MARGUERITTE Danielle (33), Mr ou Mme MURAT Jean-Pierre (42), Mr PROSPERI Lionel (30), Mrs VERIEN-CHANAS (31)

Vote ABSTENTION : 7 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 221 / 3 479 tantièmes.

Mme BOUTONNET (34), Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mr ou Mme GABET Alain (47), Mr ou Mme LACROIX Jean Yves (27), Mr ou Mme PETIT Alain ou Claudine (28), Mr ou Mme VAGNEUX Paul (28), Mr ou Mme VANCEUNEBROCK / RIGOT (29)

Vote POUR : 83 / 93 copropriétaires représentant 2 821 / 3 127 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 3 / 93 copropriétaires représentant 131 / 3 127 tantièmes.

Mlle ARNAUD Régine (43), Mme LLORET Claudine (47), Mr ou Mme VEROT Bernard (41)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

2. DCL PEINTURE

Compte tenu de la décision prise dans la résolution précédente, cette résolution est devenue sans objet et est par conséquent ajournée.

3. 2R FACADES

Compte tenu de la décision prise dans la résolution précédente, cette résolution est devenue sans objet et est par conséquent ajournée.

Résolution N°9.3: Modalités de financement des travaux (article 24)

L'assemblée générale décide d'auto-financer ces travaux par utilisation d'une partie du fonds ALUR immédiatement disponible (honoraires spéciaux du syndic offerts) pour une réalisation dernier trimestre 2022.

Vote CONTRE : 2 / 98 copropriétaires représentant 63 / 3 324 tantièmes Mr ou Mme GENAUD Bernard (33), Mme LOCHIS Virginie (30)

Vote ABSTENTION : 4 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 112 / 3 479 tantièmes.

Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), M. MERLE Michel (27), Mr ou Mme VAGNEUX Paul (28), Mr ou Mme VANCEUNEBROCK / RIGOT (29)

Vote POUR : 96 / 98 copropriétaires représentant 3 261 / 3 324 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 1 / 98 copropriétaires représentant 43 / 3 324 tantièmes.

Mlle ARNAUD Régine (43)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°10 : Travaux de remplacement des muriers platanes situés au niveau du parking de la résidence.

Demande du conseil syndical. (article 24)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

Résolution N°10.1: Vote sur les travaux (article 24)

L'assemblée générale, après avoir noté l'évolution de ce projet et de cette étude dans les comptes rendus du conseil syndical, avoir pris connaissance de l'avis de toute personne souhaitant intervenir sur le sujet, **décide d'effectuer**

les travaux d'abattage des muriers platanes situés au niveau du parking de la résidence puis de replantation par des prunus aux racines plongeantes afin d'éviter, à l'avenir, toute dégradation du revêtement (enrobé) du sol.

Vote CONTRE : 14 / 94 copropriétaires représentant 433 / 3 219 tantièmes Mme CARMONA Hélène (32), Mr CARRIER Patrick (33), Mme DUVAL Alexandra (29), Mr ou Mme FENDER Jean-François (53), Mme GELIBERT Nicole (33), Mr ou Mme GENAUD Bernard (33), Mr ou Mme GUIDUCCI Kevin (29), Mr ou Mme JOUVENCEAU Alain (27), Mr ou Mme LEPAGE Thierry (28), Mme LOCHIS Virginie (30), Mr ou Mme MONTERYMARD Joseph (1), M. PICCOLI Fabrice (36), Mr & Mme PORTIGLIATTI David (28), Mr ou Mme VEROT Bernard (41)

Vote ABSTENTION : 8 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 232 / 3 479 tantièmes.

M. ALBINET Didier (28), Mr CHARRE Patrick (47), Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mme DELATTRE Sylvie (1), Mr ou Mme FABRE Alain et Michelle (30), Mr ou Mme LACROIX Jean Yves (27), Mlle PASSALACQUA Colette (32), Mr ou Mme SEILER Alain (39)

Vote POUR : 80 / 94 copropriétaires représentant 2 786 / 3 219 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 1 / 94 copropriétaires représentant 28 / 3 219 tantièmes.

Mr ou Mme VAGNEUX Paul (28)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°10.2: Mandat au syndic et au conseil syndical pour élargir l'appel d'offres (article 24)

L'Assemblée générale décide de valider une enveloppe financière maximale de 8.076,00 € TTC (base devis OXYGENE) puis de donner mandat au syndic et au conseil syndical pour le choix de l'entreprise après élargissement de l'appel d'offres à au moins un devis supplémentaire.

Vote CONTRE : 4 / 92 copropriétaires représentant 96 / 3 112 tantièmes Mr CARRIER Patrick (33), Mr ou Mme GENAUD Bernard (33), Mr ou Mme GUIDUCCI Kevin (29), Mr ou Mme MONTERYMARD Joseph (1)

Vote ABSTENTION : 10 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 324 / 3 479 tantièmes.

M. ALBINET Didier (28), Mr CHARRE Patrick (47), Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mr ou Mme CORDEAU Désiré et Nathalie (53), Mme DELATTRE Sylvie (1), Mr ou Mme FABRE Alain et Michelle (30), Mr ou Mme LACROIX Jean Yves (27), Mme LOCHIS Virginie (30), Mr ou Mme SEILER Alain (39), Mr ou Mme VEROT Bernard (41)

Vote POUR : 88 / 92 copropriétaires représentant 3 016 / 3 112 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 1 / 92 copropriétaires représentant 43 / 3 112 tantièmes.

Mlle ARNAUD Régine (43)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°10.3: Approbation des honoraires spéciaux du syndic (article 24)

L'assemblée générale approuve les honoraires spéciaux du syndic pour la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée suivant son contrat de syndic pour un montant de 1,75% soit 116,67 euros HT et 140,00 euros TTC.

Vote CONTRE : 2 / 89 copropriétaires représentant 62 / 3 045 tantièmes Mr ou Mme GENAUD Bernard (33), Mr ou Mme GUIDUCCI Kevin (29)

Vote ABSTENTION : 12 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 359 / 3 479 tantièmes.

M. ALBINET Didier (28), Mme BOUTONNET (34), Mr CHARRE Patrick (47), Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mme DELATTRE Sylvie (1), Mr ou Mme LACROIX Jean Yves (27), Mme LOCHIS Virginie (30), M. MERLE Michel (27), Mr ou Mme SEILER Alain (39), Mr ou Mme VAGNEUX Paul (28), Mr ou Mme VANCEUNEBROCK / RIGOT (29), Mr ou Mme VEROT Bernard (41)

Vote POUR : 87 / 89 copropriétaires représentant 2 983 / 3 045 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 2 / 89 copropriétaires représentant 75 / 3 045 tantièmes.

Mlle ARNAUD Régine (43), Mme CARMONA Hélène (32)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°10.4: Modalités de financement des travaux (article 24)

L'assemblée générale décide de financer ces travaux pour un montant maximal de 8.216,00 € TTC (honoraires compris) par utilisation d'une partie du fonds ALUR immédiatement disponible pour une réalisation dernier trimestre 2022.

Vote CONTRE : 4 / 89 copropriétaires représentant 97 / 3 041 tantièmes Mr CARRIER Patrick (33), Mr ou Mme GENAUD Bernard (33), Mme LOCHIS Virginie (30), Mr ou Mme MONTERYMARD Joseph (1)

Vote ABSTENTION : 10 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 292 / 3 479 tantièmes.

M. ALBINET Didier (28), Mme BOUTONNET (34), Mr CHARRE Patrick (47), Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mme DELATTRE Sylvie (1), Mr ou Mme FABRE Alain et Michelle (30), Mr ou Mme LACROIX Jean Yves (27), M. MERLE Michel (27), Mr ou Mme VANCEUNEBROCK / RIGOT (29), Mr ou Mme VEROT Bernard (41)

Vote POUR : 85 / 89 copropriétaires représentant 2 944 / 3 041 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 4 / 89 copropriétaires représentant 146 / 3 041 tantièmes.

Mlle ARNAUD Régine (43), Mme CARMONA Hélène (32), Mlle PASSALACQUA Colette (32), Mr ou Mme SEILER Alain (39)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°11 : Décision à prendre sur la recharge de véhicules hybrides et/ou électriques au sein de la résidence. Demande du conseil syndical. (article 24)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, autorise la société Zeplug SAS à effectuer l'installation, la gestion et l'entretien d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables :

- Sans frais pour la copropriété,
- Sans obligation d'abonnement pour les occupants,
- Dans le cadre d'une convention dont le modèle est joint au dossier

Vote CONTRE : 10 / 87 copropriétaires représentant 298 / 2 935 tantièmes M. ALBINET Didier (28), Mme BOUTONNET (34), Mr ou Mme CORDEAU Désiré et Nathalie (53), Mme DELATTRE Sylvie (1), Mme DUVAL Alexandra (29), Mr ou Mme GENAUD Bernard (33), Mr ou Mme GIRAUD Michel et Séverine (29), Mme LOCHIS Virginie (30), Mlle PASSALACQUA Colette (32), Mr ou Mme VANCEUNEBROCK / RIGOT (29)

Vote ABSTENTION : 15 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 496 / 3 479 tantièmes.

Mr ou Mme BAYARD René (44), Mme BOISSELOT Annie (34), Mr ou Mme CHARY Antoine (33), Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mr ou Mme FABRE Alain et Michelle (30), Mr ou Mme GABET Alain (47), Mr GRANJON Olivier (33), Mr ou Mme LACROIX Jean Yves (27), M. MERLE Michel (27), Mr ou Mme PETIT Alain ou Claudine (28), M. PICCOLI Fabrice (36), Mr ou Mme RIVA Robert (30), Mr ou Mme SEILER Alain (39), Mr ou Mme VAGNEUX Paul (28), Mr VELEZ Pierre (32)

Vote POUR : 77 / 87 copropriétaires représentant 2 637 / 2 935 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 1 / 87 copropriétaires représentant 48 / 2 935 tantièmes.

Mr ou Mme FERNANDEZ Joseph (48)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°12 : Fixation du montant des marchés ou contrats à partir duquel la consultation du Conseil Syndical est rendue obligatoire (article 25)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

L'assemblée générale fixe le montant des marchés ou contrats à partir duquel la consultation du Conseil Syndical est rendue obligatoire à la somme de 2.500,00 euros TTC. (Article 4 de la loi du 31 décembre 1985).

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 8 / 322 copropriétaires représentant 281 / 10 000 tantièmes.

Mme BOISSELOT Annie (34), Mme BOUTONNET (34), Mr CHARRE Patrick (47), Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mr ou Mme CORDEAU Désiré et Nathalie (53), Mme LOCHIS Virginie (30), M. MERLE Michel (27), Mr ou Mme PETIT Alain ou Claudine (28)

Vote POUR : 92 / 322 copropriétaires représentant 3 082 / 10 000 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 3 / 322 copropriétaires représentant 116 / 10 000 tantièmes.

Mlle ARNAUD Régine (43), Mlle PASSALACQUA Colette (32), Mr ou Mme VEROT Bernard (41)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **rejetée**.

Résolution N°13 : Fixation du montant des marchés et contrats à partir duquel la mise en concurrence est rendue obligatoire (article 25)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

L'assemblée générale après délibération fixe le montant des marchés et contrats à partir duquel une mise en concurrence de plusieurs entreprises est rendue obligatoire, à l'exclusion des contrats à périodes et les interventions à caractère d'urgence ou conservatoire à 2.500,00 euros TTC.

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 5 / 322 copropriétaires représentant 166 / 10 000 tantièmes.

Mme BOISSELOT Annie (34), Mr CHARRE Patrick (47), Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mme LOCHIS Virginie (30), M. MERLE Michel (27)

Vote POUR : 96 / 322 copropriétaires représentant 3 229 / 10 000 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 2 / 322 copropriétaires représentant 84 / 10 000 tantièmes.

Mlle ARNAUD Régine (43), Mr ou Mme VEROT Bernard (41)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **rejetée**.

Résolution N°14 : Modalité de consultation des pièces justificatives de charges (article 24)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

L'assemblée générale confirme, conformément à l'article 18.1 de la loi du 10 juillet 1965, que les comptes peuvent être vérifiés par tous les copropriétaires le 6^{ème} jour ouvré qui précède l'assemblée générale ou sur rendez-vous.

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 1 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 28 / 3 479 tantièmes.

Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28)

Vote POUR : l'unanimité soit 101 / 101 copropriétaires représentant 3 408 / 3 408 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 1 / 101 copropriétaires représentant 43 / 3 408 tantièmes.

Mlle ARNAUD Régine (43)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°15 : Evacuation systématique des vélos épaves ou non identifiés (article 24)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

L'assemblée générale décide de fixer à partir du 15 octobre de chaque année et sans autre préavis l'évacuation en déchetterie des vélos épaves, non identifiés, non utilisables ou stationnés durablement en dehors des emplacements réservés à cet effet (racks vélos).

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 1 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 28 / 3 479 tantièmes.

Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28)

Vote POUR : l'unanimité soit 102 / 102 copropriétaires représentant 3 451 / 3 451 tantièmes

Vote DEFAILLANT : Néant

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°16 : Mandat au syndic pour faire procéder aux remplacements des plaques de boîtes à lettres privatives (article 24)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

L'assemblée générale décide de donner mandat au syndic pour faire procéder aux remplacements sans attente des plaques nominatives abîmées ou non conformes sur les portes de boîtes à lettres aux frais des propriétaires concernés.

Vote CONTRE : 5 / 98 copropriétaires représentant 180 / 3 352 tantièmes Mr CARRIER Patrick (33), Mr ou Mme CORDEAU Désiré et Nathalie (53), Mme DUVAL Alexandra (29), M. PICCOLI Fabrice (36), Mr ou Mme VANCEUNEBROCK / RIGOT (29)

Vote ABSTENTION : 5 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 127 / 3 479 tantièmes.

Mlle ARNAUD Régine (43), Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mme DELATTRE Sylvie (1), M. MERLE Michel (27), Mr ou Mme PETIT Alain ou Claudine (28)

Vote POUR : 93 / 98 copropriétaires représentant 3 172 / 3 352 tantièmes

Vote DEFAILLANT : Néant

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°17 : Autorisation permanente accordée à la Police ou à la gendarmerie de pénétrer dans les parties communes (article 25)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des dispositions de la loi n°95 73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relatives à la sécurité (journal officiel du 24.01.95) décide d'autoriser les services de police ou

de gendarmerie nationaux à pénétrer de manière permanente dans les parties communes, et ce, pour toute intervention touchant à la sécurité des biens, des personnes ou à l'exercice d'un droit individuel de jouissance.

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 1 / 322 copropriétaires représentant 28 / 10 000 tantièmes.

Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28)

Vote POUR : 102 / 322 copropriétaires représentant 3 451 / 10 000 tantièmes

Vote DEFAILLANT : Néant

Cette résolution n'a pas obtenu la majorité de l'article 25 mais a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires soit 3 451 / 10 000 tantièmes. L'assemblée générale à la majorité de l'article 24 procède immédiatement à un **second vote**.

SECOND VOTE (article 24)

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 1 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 28 / 3 479 tantièmes.

Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28)

Vote POUR : l'unanimité soit 102 / 102 copropriétaires représentant 3 451 / 3 451 tantièmes

Vote DEFAILLANT : Néant

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°18 : Clause d'aggravation des charges (article 24)

Clé de répartition : Charges Communes Générales (10 000). - Présents et représentés : 103 copropriétaires représentant 3 479 tantièmes.

Pour une bonne collaboration et le maintien d'une relation harmonieuse entre les copropriétaires, l'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide que tous les frais exposés par le syndicat des copropriétaires, par le fait, la faute ou la négligence d'un copropriétaire ou de l'une des personnes résidant sous son toit, lui seront imputés.

Vote CONTRE : Néant

Vote ABSTENTION : 4 / 103 copropriétaires présents et représentés représentant 112 / 3 479 tantièmes.

Mme CHAUCHEPRAT Marie Née LABERTRANDIE (28), Mr ou Mme GIRAUD Michel et Séverine (29), M. MERLE Michel (27), Mr ou Mme PETIT Alain ou Claudine (28)

Vote POUR : l'unanimité soit 97 / 97 copropriétaires représentant 3 276 / 3 276 tantièmes

Vote DEFAILLANT : 2 / 97 copropriétaires représentant 91 / 3 276 tantièmes.

Mlle ARNAUD Régine (43), Mr ou Mme FERNANDEZ Joseph (48)

Tous les copropriétaires ayant participé au vote, cette résolution est **adoptée**.

Résolution N°19 : Courriers dématérialisés (Sans vote)

L'assemblée générale a autorisé la notification des courriers électroniques donc :

Lettres simples, appels de fonds, informations : Envoi systématique par courriel si le syndic détient une adresse email et sauf refus par écrit.

Lettres recommandées avec AR : Envoi par courriel électronique et conformément au décret qu'à ceux et celles qui en font la demande expresse au syndic en lui notifiant par LRAR l'adresse électronique pour ce faire ou en remplissant le formulaire d'adhésion à remettre pour enregistrement lors de l'assemblée générale.

Résolution N°20 : Questions d'actualité de la copropriété (Sans vote)

- Se rapprocher d'une société spécialisée pour mener une étude de faisabilité pour l'installation d'une borne de recharge dite "partagée" pour les véhicules hybrides et/ou électrique au niveau des parties communes de la résidence.

- Problème de réception Tv : le syndic informe que des travaux ont été réalisés récemment et consistent au remplacement de l'antenne par une antenne nouvelle génération avec mise en place de filtres 5G.

Plus personne ne prenant la parole, le Président de séance remercie les participants et déclare la séance levée à 11h15 en invitant l'assistance à l'apéritif de clôture offert par le syndic directement sur la résidence.

Le Président de séance, Mr DESCOMBES

Les scrutateurs, Mr BROTTES, Mr MALARTE

Le syndic A.3.G IMMOBILIER, secrétaire de séance, représenté par Grégory ALARD, son gérant en exercice.

A3G IMMOBILIER
BP 58
30240 LE GRAU DU ROI
04 66 53 17 81
RCS NIMES 522053123

Pour copie certifiée conforme à l'original signé en séance

Article 42 de la Loi du 10 juillet 1965

Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 art. 3 (JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002).

Sans préjudice de l'application des textes spéciaux fixant des délais plus courts, les actions personnelles nées de l'application de la présente loi entre des copropriétaires, ou entre un copropriétaire et le syndicat, se prescrivent par un délai de dix ans.

Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic, dans un délai d'un mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa.

En cas de modification par l'assemblée générale des bases de répartition des charges dans les cas où cette faculté lui est reconnue par la présente loi, le tribunal de grande instance, saisi par un copropriétaire, dans le délai prévu ci-dessus, d'une contestation relative à cette modification, pourra, si l'action est reconnue fondée, procéder à la nouvelle répartition. Il en est de même en ce qui concerne les répartitions votées en application de l'article 30.

